



**Arrêté DSM1 n°102 / 2022
modifiant l'arrêté DSM1 / 2018 / 62 portant désignation des représentants du personnel au comité
technique académique de l'académie de La Réunion**

La rectrice de la région académique de La Réunion,

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2011 modifié par l'arrêté du 10 mars 2014, portant création du comité technique ministériel et des comités techniques des services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale ;

Vu le procès-verbal des élections professionnelles en date du 6 décembre 2018 ;

Vu la demande de la FNEC FP FO en date du 14 février 2022 portant désignation de M. Jérôme ETHEVE en qualité de membre titulaire en remplacement de Mme Reine-Claude ELLAYA et portant désignation de M. Jocelyn PAYET en qualité de membre suppléant en remplacement de M. Jérôme ETHEVE ;

Arrête :

Article 1^{er} : La liste des représentants du personnel au comité technique académique de l'académie de La Réunion est modifiée comme suit :

Au titre de	Membres titulaires	Membres suppléants
UNSA ÉDUCTION	Sonia LAPIERRE	Gaëtan EPERONNIER
	Jean Eric DIJOUX	Elise DINNAT
FSU	François LE TOULLEC	Benoît CAQUELARD
	Audrey MOREAU	Nora CHELALOU
FNEC FP FORCE OUVRIERE	Jean-Paul PAQUIRY	Jocelyn PAYET
	Jérôme ETHEVE	Arlette ERAPA-VARDIN
CFTC-E.P.R	Karol ARMOUET	Nathalie TÉCHER
SNALC SNE SPLEN-SUP (CSEN)	Jérôme MOTET	Guillaume LEFEVRE
RESISTANCE CGTR - SAIPER - SUD	Stéphane CHECKOURI	Joël DE PALMAS
SGEN-CFDT REUNION	Alexandre THEBAULT	Graziella PATCHANE



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

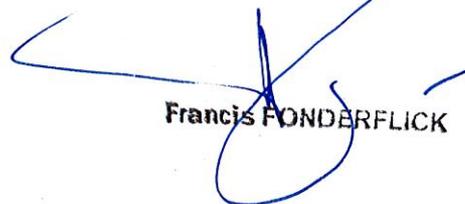
**Rectorat
Division des Structures et des Moyens**

Article 2 : L'arrêté DSM1 / 2020 / 31 du 28 septembre 2020 modifiant l'arrêté DSM1 / 2018 / 62 portant désignation des représentants du personnel au comité technique académique de l'académie de La Réunion est abrogé.

Article 3 : Le secrétariat général de la région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le **15 FEV. 2022**

**Pour la Rectrice et par délégation,
Le secrétaire général de l'academie**



Francis FONDERFLICK